

---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE FRANCE.

---

Du Mardi 1<sup>er</sup> Mai 1792.

---

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Nous avons déjà rapporté la réponse du cabinet de Madrid, à la lettre signée *Dumourier*. Des lettres de Coblenz nous ont confirmé l'authenticité de cette pièce, qui dément d'une manière si formelle la lettre que le ministre des affaires étrangères a fait insérer dans les papiers publics. Nous avons déjà dit aussi que le vendredi 21, les princes firent appeler tous les officiers commandant les compagnies; et nous avons donné le discours que MONSIEUR adressa à toute la noblesse Française. Ce discours fut accueilli par les cris de *vive le roi, vivent les princes*.

Nous allons joindre ici l'état des troupes qui se rendent à leur destination. On ne peut élever aucun doute sur la certitude de ces détails. Ils ont été donnés par M. le maréchal de Broglie, qui est parti le 23 de Trèves pour Coblenz.

*De Trèves, le 23 avril.*

Douze mille Prussiens sont en ce moment dans la principauté de Liège; 38 mille autres ont reçu l'ordre de partir avant-hier, 21 du mois. Le général Bender vient de faire marquer des logemens pour 18 mille hommes de ces troupes, à Louvain, Tournai, Mons. Depuis mercredi 26, des troupes Autrichiennes défilent le long du Rhin, et sur le Rhin, à la hauteur de Coblenz, Andernach et Binghen. Le magistrat d'Andernach a donné ordre de préparer des logemens pour 20 mille hommes qui doivent y passer successivement.

Sept mille tentes viennent d'être livrées aux princes, et leurs équipages de campagne seront faits pour le 20 mai. Ils viennent de recevoir cinq millions, et bientôt quinze au-

tres seront versés dans leur caisse. Tous les émigrés seront armés à la fin du mois.

17 mille Hessois qui doivent renforcer l'armée des émigrés couvriront l'électorat, et surveilleront les opérations du général qui est à Metz.

*Stokholm, 10 avril.* — Le corps de sa majesté a été transporté dans la salle de chevalerie, où il restera trois jours en parade.

Les habitans du fief de Stokholm, des quatre ordres respectifs, ont envoyé une députation solennelle au jeune roi, et à son altesse royale le duc de Sudermanie, pour manifester toute leur sensibilité au sujet de la catastrophe. Tous les députés furent admis à baiser la main du jeune roi et de son altesse royale. Le monarque leur dit: « Je vous assure que je participe vivement à la douleur générale, mais je monte courageusement sur un trône entouré par des sujets fidèles, et vous pouvez être assurés de mon amitié et de ma bienveillance. »

Les comédiens Français vont être renvoyés, et tous les jeux de hazard défendus.

Le régicide Ankaström sera probablement sentié dans le courant de cette semaine.

On écrit de Pétersbourg que les Français y sont regardés comme *très-dangereux*. Le gouvernement s'est fait présenter une liste contenant le nom, la profession ou le trafic de chacun de ces individus qui demeurent dans la capitale; et il a été enjoint aux gouvernemens respectifs, soit dans l'intérieur de l'empire, soit dans les ports de mer, d'envoyer à la cour une notice semblable. La police secrète veille de son côté avec soin sur les discours et les jugemens que des indiscrets se permettent à l'égard des affaires politiques, et chaque jour elle en rend compte à la chancellerie de l'état.

LIBRARY  
OF NY



*De Vienne, 14 avril.* Le roi a été hier longtemps en conférence avec ses ministres, et dès le soir on disoit publiquement que 42 mille hommes avoient reçu ordre de marcher.

*De Bruxelles, 20 avril.* Tout est en mouvement dans cette province, et l'on ne néglige rien pour entreprendre les opérations militaires, avec la plus grande vigueur. Les mouvemens ne sont pas moindres parmi les officiers Français; près de deux cents viennent de partir à la fois pour Trèves, les uns en voiture, d'autres à cheval ou à pied.

M. de Gravière, résident de France, est parti pour l'Italie, afin d'y fixer son séjour.

#### F R A N C E.

*De Metz, le 25 avril.*

C'est le dimanche 22 qu'un courrier nous a apporté la nouvelle de la déclaration de guerre. Depuis ce jour M. de la Fayette n'a pas toujours dormi. Il a même passé la nuit du 24 au 25 à expédier des ordres. On a besoin d'une grande quantité de chevaux pour le transport de l'artillerie et des autres munitions. M. la Fayette a donné le premier les siens. On va prendre ensuite tous les chevaux de voiture, est enfin ceux qui servent au labourage.

M. Narbonne a embrassé son cher la Fayette. Il est arrivé avec M. de Tracy et plusieurs autres officiers. Le troisième régiment des chasseurs est parti. L'infanterie légère part le 26. Il se fait ici de grands mouvemens.

Les jacobins ont publié que la garde nationale de Metz avoit envoyé deux députés pour assister à la fête de Châteaueux. Le fait est faux, et les deux particuliers qui ont été à Paris pour se trouver à cette fête, y ont été de leur propre mouvement.

*Lettre à M. Mallet du Pan.*

Je suis et j'ai toujours été, monsieur, un de vos plus assidus lecteurs : partisan et admirateur sincère de vos écrits, j'ai toujours loué leur sagesse; et si j'eusse pu balancer quelques instans, entre les différens partis, vous seul peut-être m'auriez persuadé de la justesse de vos principes politiques, et de l'excellence du système que vous paraissez favoriser. Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous; mais j'ai droit de penser que l'estime d'un homme honnête, quel qu'il soit, ne doit pas être indifférente à vos yeux. Tel

est, monsieur, le motif qui m'engage à vous prier d'éclaircir les doutes que m'a fait naître l'opinion que vous avez énoncée dans votre *Mercur* du 18 avril.

« Du moment où la guerre est déclarée, dites-vous, il n'est plus permis à tout homme sage et scrupuleux, quelles que soient ses opinions, d'en manifester de propres à *alimenter la discorde* et à *SERVIR LES ENNEMIS.* » Cette réflexion est très-judicieuse et très-claire en apparence; mais il me semble que lorsqu'on veut l'approfondir, il est difficile d'en bien saisir le véritable sens. De quels ennemis, Monsieur, prétendez-vous parler? Est-ce des ennemis des brigands, ou des brigands eux-mêmes? Quoique vous ne laissiez guère d'incertitude à cet égard, je me permettrai de vous demander, si vous avez voulu dire, que vous devez, Monsieur, vous et tous les courageux écrivains qui pendant tout le cours de la révolution, ont eu la constante fermeté, de défendre contre la tyrannie, l'innocence et la foiblesse opprimée, que vous devez, dis-je, discontinuer la guerre active que vous faites au crime, parce que le crime désormais, n'aura plus à lutter seulement contre les armes de la raison. — Je n'attendrai point votre réponse pour être certain que vous n'avez point songé à cela; une aussi coupable pensée ne peut être entrée dans un esprit comme le vôtre, et à cet égard, je serois volontiers votre caution.

Imaginer que vous avez voulu faire entendre qu'il faut, non-seulement ne pas combattre les factieux, mais même s'unir à eux, pour leur aider à triompher d'ennemis généreux, qu'ils ont si insolument provoqué, et par là forger de nos propres mains les fers qu'ils nous préparent, seroit une calomnie si atroce qu'elle tombe d'elle-même. Oui, sans doute, et le plus perfide ennemi ne pourroit y donner une autre interprétation, et vous faire tenir un autre langage. — Quoi! vous pourriez conseiller à un honnête homme de prostituer ainsi son courage, de s'avilir à ce point! Il lui faudroit être le compagnon d'armes d'un *Jourdan*, lui obéir peut-être, défendre sa cause et servir ses intérêts. Ah! quelques sacrifices que la patrie commande, quelque pénibles devoirs qu'elle lui impose, il lui sera doux sans doute de porter un si noble fardeau; il sacrifiera volontiers pour elle, et son sang et sa vie; mais l'honneur.... non, elle ne peut le vouloir:

Quand le maître, au sujet, prescrit les attentats,  
On présente sa tête, et l'on n'obéit pas.



[Séance du lundi 30 avril 1792.]

Vous dites que « tout écrivain , vivant en France , doit se défendre d'exprimer aucun sentiment qui puisse *envenimer la querelle* pour laquelle le sang des Français va être versé. »

Je pense bien comme vous , monsieur , qu'il seroit criminel d'exciter les hommes à s'égorger , en exaspérant leurs passions ; mais du reste , j'avoue que je ne comprends pas ce que vous avez voulu dire ; car la *querelle* dont vous parlez est évidemment celle des destructeurs de la monarchie et des ennemis de toute propriété , des dévastateurs et des brigands de toute espèce ; et vous voulez qu'on se taise , qu'on se renferme lâchement dans un silence absolu ! et il ne seroit pas même permis à un écrivain sage , tel que vous , monsieur , de tromper les hommes égarés , *mais seulement égarés* , de les faire rougir de leur aveuglement , et de leur montrer pour quels scélérats ils se plaisent à prodiguer un sang précieux et digne d'être versé pour une meilleure cause !

Ainsi , poursuivre les ennemis de l'ordre seroit fomenteur le désordre ! ainsi , faire la guerre aux assassins , aux agitateurs , aux factieux , les vouer à l'opprobre et à l'exécration , dévoiler leur scélératesse et leur perversité , découvrir leurs criminels complots , dénoncer leurs attentats et publier leurs forfaits , seroit *alimenter la discorde et servir les ennemis* ! Ah ! si c'est là en effet servir les ennemis , quel véritable Français n'aspirera désormais à l'honneur d'être coupable ! Dites , monsieur , si vous-même ne vous glorifieriez pas d'être compté au nombre des traîtres ?

Cependant , plus je réfléchis , moins je conçois la raison qui a pu vous engager à l'énonciation de sentimens aussi extraordinaires ; et c'est un secret que vous seul vraisemblablement pourrez révéler ; car on ne sauroit l'attribuer à des motifs de crainte : vous avez fait vos preuves ; et il est impossible de croire que le tocsin des persécutions , sonné par d'impurs libellistes , ait pu ébranler ce noble courage , cette fierté de caractère que vous avez déployés. Quand on a , pendant trois années consécutives , bravé constamment , et les délations de la calomnie , et les poignards des assassins , il ne peut pas se faire qu'on se laisse intimider par des menaces de proscriptions , et que ces menaces impies vous engagent à composer avec le crime.

J'ai l'honneur d'être , etc.

DU COUDERT DE CROS.....

On ne s'étoit encore occupé que de quelques objets peu imporsans , lorsqu'on annonce M. Pétion. Il entre au milieu des applaudissemens ; il avoit fait prévenir l'assemblée qu'il avoit une pétition à présenter sur *un objet important*. Voici son discours.

« La commune de Paris , fit , sur les ruines de la Bastille , le serment de veiller aux besoins de ces hommes qui conquièrent la liberté. Les hommes du 14 juillet appartiennent à tout l'empire. Où sont-ils les braves gardes-françaises , où sont-ils les suisses de Château-vieux , où sont-ils tant d'autres courageux soldats ? épars , dispersés , la plupart d'entr'eux sont sans ressource ; est-ce là ce que leur doit la patrie ?

» Lorsqu'au mois de novembre dernier , vous promîtes de vous occuper de cet objet , la liberté sourit , et tout l'empire applaudit avec cet intérêt que doit inspirer le souvenir des services de ces hommes , qui , dès le 23 juin , ont défendu la liberté naissante.

La commune de Paris , demande le rappel de ces braves soldats.

La gloire de la nation est intéressée à rendre justice à la vertu , ceux qui ont contribué à l'établissement de la liberté et de la constitution , ne doivent pas être privés du droit de les défendre , ils ont sauvé la fortune publique ; leur existence ne peut être compromise.

La nation entière désire que vous leur rendiez justice , c'est votre devoir ; nous attendons votre décision , et la nation entière partage notre impatience et notre espoir. » Grands applaudissemens.

M. Pétion demande ensuite , au nom de la municipalité , que la nation paie une dette de 33 millions , dont la municipalité est chargée.

M. Caminet demande la même faveur pour la ville de Lyon.

On renvoie la pétition au comité des finances.

Après d'assez longs débats sur la construction d'un canal , dont l'embouchure doit être dans la rivière d'Aube , on a décrété que les travaux nécessaires pour l'ouverture de ce canal , seroient commencés.

Des citoyens de Nancy félicitent l'assemblée de ce qu'elle a décrété la guerre.

M. Caillhasson sollicite de nouveau la création de trois cent millions d'assignats , et la



suspension de l'acquittement des créances de l'état ; mais la question est divisée. La suspension des liquidations est ajournée , et l'on décrète la création de trois cent millions d'assignats.

Les princes de Lorraine ont fait faire une réclamation par M. de Blumendorf , afin que leurs biens ne fussent point séquestrés , vu qu'ils ne doivent pas être considérés comme Français , puisqu'ils ont renoncé à ce titre. La pétition est renvoyée au comité diplomatique.

Plusieurs sections ont présenté une pétition à la municipalité de Paris , afin qu'il leur fût permis de célébrer une fête en l'honneur du maire d'Etampes , mort victime de son amour pour la loi. Lorsque cette proposition a été soumise à la discussion , elle a fait naître de vifs débats. M. Manuel s'est fait remarquer dans l'opposition. En général , il a été accueilli avec défaveur. Il s'en est plaint ; il a parlé de ses ennemis : il a dit qu'il choisiroit une retraite pour y vivre ignoré ; mais il n'a donné que des espérances à cet égard. La majorité a voté conformément au vœu des pétitionnaires. Du reste , nous croyons que le temps n'est pas opportun pour la célébration d'une fête , quel qu'en soit le motif.

M. Robertspierre avoit promis de dévoiler une conspiration toute entière ; mais il n'a pas tenu parole. Il s'est borné , dans son long et ennuyeux discours , à faire l'éloge du courage , du patriotisme qu'il a déployés , dans les différentes circonstances où il s'est trouvé , depuis le commencement de la révolution. M. Pétion est intervenu , au milieu de toutes ces querelles , et il a obtenu qu'on passât à l'ordre du jour sur toutes les dénonciations. Nous dirons demain quelques mots à ce sujet.

L'auteur du journal du soir annonçoit hier qu'un courrier extraordinaire avoit apporté au ministre des affaires étrangères la nouvelle de la prise de Mons et d'Os-tende. Tous les soirs il régale ses lecteurs , à 2 sous , de quelque nouvelle conquête , ou de la mort de quelque souverain. Il extrait

toutes les sottises que débitent les feuilles patriotiques , il y ajoute encore les siennes , et cet heureux mélange lui rapporte d'autant plus , qu'il est plus extravagant. Les groupes étoient très-nombreux au Palais-Royal : les orateurs raisonnaient à perte de vue sur les deux grandes nouvelles. Il faut dire , à l'honneur d'Eti. Feuillant , que peu de personnes ont été tentées de les révoquer en doute.

BOURSE du lundi 30 avril.

|  |   |
|--|---|
| Actions des Indes de 2500 liv. à . . .   | 2177 $\frac{1}{2}$ 80,90,95,  |
|  | 200,205   |
| Idem. de 21 , à . . . . .  | 1410  |
| Idem. de 8 , à . . . . .   |   |
| Idem. de 25 <sup>e</sup> , à . . . . .   | 90  |
| Billets d'Emprunt , à . . . . .  | 423,309   |
| Emp. de Déc. 1782, de 100 mill. . . . .  | 4,2 $\frac{3}{4}$ ,2 p.   |
| Emp. de Déc. 1784 , de 125 mill. à 2,2 $\frac{1}{2}$ ,2 $\frac{1}{2}$ ,2 $\frac{1}{2}$ ,3,2,2 $\frac{1}{2}$ ,2 $\frac{1}{2}$ . . . . . | 2 $\frac{5}{8}$ ,2 $\frac{1}{2}$ ,2 $\frac{3}{8}$ ,2 $\frac{1}{2}$ ,2 $\frac{1}{8}$ ,2 $\frac{1}{2}$ bén. |
| Sortie . . . . .   |   |
| Emp. de 80 mill. avec bulletin . . . . .   |   |
| Idem. Quittances sans bullet. , à . . . . .  | 1,1 $\frac{1}{2}$ bén.  |
| Idem. en Quittances à sorties . . . . .  | 4,4 $\frac{1}{4}$ ,4,4 $\frac{5}{8}$ bén.   |
| Bulletins dudit Emprunt , à . . . . .  | 72  |
| Idem sorti . . . . .   |   |
| Reconnoiss. de Bulletins , à . . . . .   |   |
| Idem sortie . . . . .  |   |
| Lots des hôp taux , . . . . .  |   |

|  |  |
|--|--|
| Act. nouv. des Indes à 1110,1110,9,8,6,4,5,7,8,10,8                    |  |
| Act. Caiss. d'Esc. à . . . . .   | 3840,45,50,48,45,40,45,                |
|  | 50,55,60,65,70                         |
| Demi.Act. de Caisse . . . . .  | 1920,24,25,28,30                       |
| Eaux de Paris , à . . . . .  | 445,40                                 |
| Emp. de Nov. à 5 pour $\frac{0}{100}$ , à . . . . .                    |  |
| Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour $\frac{0}{100}$ , à . . . . . |  |
| Emp. de 80 mill. d'Août 1789. . . . .                                  | 1 $\frac{1}{4}$ ,1 $\frac{1}{2}$ ,1 p. |
| Assur. contre les incen. . . . .                                       | 457,46,55,54,53,52,55,16,              |
|  | 58,59,58,57,58,60                      |
| Assur. à vie , à . . . . .   | 486,85,84,83,82,84,85                  |
| Actions des parcs d'Erretat . . . . .                                  |  |
| Caisse patriotique . . . . .   |  |

Paiement des Rentes de l'Hôtel-de-ville. Lett. M.

Changes étrangers , à 90 jours de date.

|                      |                  |  |            |
|----------------------|------------------|--|------------|
| Amsterdam . . . . .  | 32               | Cadix , . . . . .                                      | 25 l. 5 s. |
| Hambourg , . . . . . | 312 à 315        | Gênes. . . . .   | 162        |
| Londres , . . . . .  | 17 $\frac{3}{8}$ | Livourne. . . . .                                      | 172        |
| Madrid , . . . . .   | 25 l. 5 s.       | Lyon, paiem. pâq. 2 p. $\frac{0}{100}$ p <sup>te</sup> |            |

Pour 158 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or , 17 liv.

L'Abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin , Hôtel de la Correspondance.